



Motion du 31 mai 2021

Parti socialiste, Hauterive

Créer une coopérative d'habitation pour la construction du nouveau bâtiment sur le STPA

Contexte

Au cours des 20 dernières années, la commune d'Hauterive a vendu diverses infrastructures et bâtiments à des investisseurs privés. Ces ventes ont généré un bénéfice à court terme, mais ont réduit les actifs à long terme.

Aujourd'hui, nous discutons de la vente éventuelle du bâtiment du STPA à un groupe d'investisseurs afin de construire des locaux résidentiels et commerciaux sur ce terrain. Une partie de ce projet consiste en des appartements avec encadrement - ce que le PS accueille très favorablement et soutient pleinement !

Malheureusement, les contrats avec des investisseurs potentiels contiennent généralement une limite de temps pour ces appartements avec encadrement et/ou loyer modéré. Cela signifie que l'obligation de les offrir expire généralement après 15 à 25 ans. Ainsi, ces logements bon marché ne seraient plus disponibles pour les citoyens « éligibles » et seraient contraires à une mixité sociale saine de notre population.

Pour rappel, l'office de logement du Canton de Neuchâtel stipule : « La politique du logement du canton de Neuchâtel est d'augmenter puis de maintenir la proportion de logements à loyer modéré par rapport à l'ensemble du marché ».

Et : « Augmenter le parc d'immeubles d'utilité publique, ..., de logements à loyer modéré par l'intermédiaire des coopératives d'habitation, des fondations et des communes (Le Corbusier, Gouttes-d'Or, Vieux-Châtel, Arc-en-Ciel, Les Arniers, etc...).

Demande

Par cette motion, le Parti socialiste d'Hauterive demande au Conseil communal d'examiner l'implantation d'une coopérative d'habitation sur le bâtiment du STPA ainsi que pour les futurs projets immobiliers communaux.

Les coopératives d'habitation permettraient à Hauterive de garantir de bonnes conditions d'habitation, tout en favorisant la mixité et la cohésion sociale.

Au nom du Parti socialiste d'Hauterive


Andreas Britz